

Tarifs valables au 1<sup>er</sup> juin 2023

**Formulaire d'inscription pour un abonnement mensuel ou annuel**  
**ET Formulaire de Prélèvement Automatique Mensualisé (PAM) pour un abonnement annuel**  
 - **une seule demande par formulaire** -

Informations relatives au contrat d'abonnement

N° LIGNE BUS (péri urbain) \_\_\_\_\_

N° client : .....

Titulaire de l'abonnement :  Masculin  Féminin

NOM..... Prénom .....

Date de naissance : ... / ... / ...

**Pour les mineurs et les scolaires, INDIQUER le nom d'un responsable légal :**

NOM .....

Prénom.....

Adresse .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. mobile : .....

Mail : .....@.....

Etablissement scolaire : .....

 Montant de l'abonnement :  Mensuel \_\_\_\_\_ €  Annuel \_\_\_\_\_ €

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur la présente demande,

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire (représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé » :

Pour le PAM : compléter au verso →

✕.....

 Mlle  Mme  M. NOM ..... Prénom..... N° Client : .....**Mon choix de formule**

- Carte e-pass** – Fournir une photo d'identité récente (couleur)
  - **Création de carte** : frais de dossier  6,00 €
- Mon abonnement** (cocher la case correspondant à votre choix de formule et de mode de paiement)

PASStille de 4 à 25 ans			
Abonnement annuel			
Quotient Familial	Paiement comptant		Paiement échelonné
Supérieur à 780 €	<input type="checkbox"/> 72.00 €	<b>OU</b>	<input type="checkbox"/> 3 fois 24.00 €
Entre 501 et 780 €	<input type="checkbox"/> 57.60 €		<input type="checkbox"/> 3 fois 19.20 €
Entre 397 et 500 €	<input type="checkbox"/> 45.00 €		<input type="checkbox"/> 3 fois 15.00 €
Moins de 397 €	<input type="checkbox"/> 36.00 €		<input type="checkbox"/> 3 fois 12.00 €

**Extrait des conditions générales de vente de la SEMTM.**L'intégralité du règlement est disponible sur demande auprès du service commercial ou en ligne sur [www.montm.com](http://www.montm.com)**- Paiement**

5.7 En cas de défaut de paiement, d'impayés ou de rejets de prélèvement (hors incident technique non imputable au payeur) ou bien en cas de rupture dans le rythme des prélèvements liés à une modification des conditions de paiement (changement de domiciliation bancaire ou changement de payeur), les frais bancaires d'un montant de 15 € seront à la charge du payeur qui devra s'acquitter sous 8 jours des sommes impayées à l'agence commerciale.

En cas de récidive, la totalité des sommes restant dues devient immédiatement exigible notwithstanding les frais bancaires de 15 €.

**- Protection des données personnelles**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part de la SEMTM. Elles sont indispensables au traitement de la demande du client et la gestion de son dossier. Elles peuvent être communiquées, le cas échéant, à l'autorité organisatrice. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Toute demande dans ce sens devra être formulée par écrit auprès du service clientèle de la SEMTM.

Compléter au verso →

